

## **Financement de la création de logements sociaux Soutien aux Opérations Programmées pour l'Amélioration de l'Habitat**

**Rapporteur : M. Le Président**

**Suivi - animation de l'OPAH du Syndicat Intercommunal d'Etudes et d'Animation du Canton de Roulans**

### **Contexte**

Le Canton de Roulans a bénéficié de la mise en œuvre d'une OPAH entre 1991 et 1993 qui a permis de réhabiliter 276 logements pour un montant total de 29,6 millions de francs.

Ces dernières années, les élus du Syndicat Intercommunal d'Etudes et d'Animation du canton de Roulans (S.I.E.A.C.R.) ont pu constater que des besoins nouveaux et importants se faisaient sentir sur leur secteur.

### **Engagement d'une OPAH**

Le Syndicat Intercommunal d'Etudes et d'Animation du Canton de Roulans a souhaité renouveler cette opération. L'étude pré-opérationnelle, subventionnée par la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon en début d'année 2000, affiche des objectifs encore importants : réhabiliter sur les 3 ans 130 logements privés d'un montant de 14 250 000 F.

### **Demande de subvention**

L'association Habitat et Développement Local du Doubs s'est vue confier la mission de suivi - animation cette année en août 2001.

Le SIEACR sollicite une aide au titre du suivi-animation d'Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat pour les trois années de l'opération de 2001 à 2003.

Avec la transformation en communauté d'agglomération, parmi les 23 communes du SIEACR, 2 communes (Deluz et Nancray) appartiennent à la Communauté d'agglomération représentant 22,56% du poids de population du Syndicat.

### **Convention d'opération**

Il est convenu que la Communauté d'Agglomération soit signataire de la convention d'opération d'OPAH qui fixe les modalités administratives et financières entre les différents partenaires impliqués (comme pour la convention signée pour Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat du Syndicat Intercommunal du Canton d'Audeux en juillet).

Signataires de la convention : le SIEACR, l'Etat, la Région de Franche-Comté, le Département du Doubs, la CAGB et l'ANAH.

L'article 3 fixe les objectifs qualitatifs et quantitatifs de l'opération à 40 logements améliorés dans le parc locatif privé et 90 logements de propriétaires occupants.

L'article 4 mentionne que les actions d'amélioration du cadre de vie dans le but d'accompagner l'OPAH (mise en valeur des espaces publics dans les villages) feront l'objet de dossiers spécifiques soumis à demandes de subventions ultérieures auprès des différents partenaires.

L'article 5 précise l'objectif de conventionner 16 logements locatifs privés améliorés et de réhabiliter 30 logements communaux conventionnés ou cédés par bail à réhabilitation.

L'article 6 précise les engagements financiers des partenaires (Cf. fiche jointe).

L'article 7 définit les modalités d'animation et de suivi de l'opération qui doivent être mises en œuvre par l'association Habitat et Développement Local du Doubs, désignée comme équipe opérationnelle.

L'article 8 porte la durée de la convention à 3 années civiles soit jusqu'au 31 décembre 2003.

**A l'unanimité, le Conseil de Communauté décide:**

- **d'approuver le versement selon les modalités de la fiche jointe d'une subvention de 2706,65 F soit 412,63 euros au titre de l'année 2001 et de 5 413,29 F soit 825,25 euros au titre de chaque année 2002 et 2003 (selon fiche jointe).**
- **d'autoriser le Président à signer la convention d'Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat à intervenir entre le Syndicat Intercommunal d'Etudes et d'Animation du Canton de Roulans, l'Etat, la Région de Franche-Comté, le Conseil général du Doubs et l'ANAH selon les conditions explicitées ci-dessus.**

Pour extrait conforme,

Le Président

## Suivi-animation OPAH 2001-2003 Syndicat Intercommunal d'Etudes et d'Animation du Canton de Roulans

### **Demandeur**

**Syndicat Intercommunal d'Etudes et d'Animation du Canton de Roulans (SIEACR)**

### **Nature de la demande**

Subvention d'équilibre pour le suivi-animation de l'Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat du canton de Roulans.

Outre le cadre d'intervention « habitat », le diagnostic comprend un volet « hébergement touristique » et le développement du parc immobilier de tourisme (chambres d'hôtes, gîtes ruraux). L'OPAH permettra sur 3 ans de réhabiliter 130 logements privés pour un montant prévisibles de 14 250 000 F. Par ailleurs, des actions d'accompagnement sont envisagées : aménagement de places publiques et d'espaces publics et mise en valeur de fontaines et de petits édifices publics.

La convention d'opération porte sur 3 ans de 2001 à 2003 dont la mise en œuvre a été confiée à HDL.

### **Règlement de référence de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon**

Délibération du 17/12/99 : approbation des actions du PLH.

### **Condition d'attribution**

**Soutien financier au suivi-animation des OPAH à maîtrise d'ouvrage non communautaire :**

Montant de subvention calculé autres subventions déduites

Montant de subvention : 50% du montant HT restant à la charge des communes de la CAGB (poids de population) plafonnée à 80% d'aides publiques

### **Plan de financement**

	<i>Total</i>	<i>Total</i>
Coût HT	479 901,65 F	73 160,53 euros
Etat Taux de 25%	119 975,41 F	18 290,13 euros
Conseil régional Franche-Comté Taux de 35%	167 965,58 F	25 607,69 euros
Département du Doubs- Taux de 15%	71 985,25 F	10 974,08 euros
<b><u>Solde</u></b>	<b>119 975,22 F</b>	<b>18 290,10 euros</b>
<i>Dont à la charge des communes communautaires (22,56 %)</i>	<i>27 066,41 F</i>	<i>4 126,25 euros</i>
<b>Subvention Communauté d'agglomération 50% du montant HT plafonnée à 80% de subventions publiques</b>	<b>13 533,22 F</b>	<b>2 063,13 euros</b>
Autofinancement de l'EPCI (dont TVA)	302 436,79 F	46 106,19 euros
<b>Coût TTC</b>	<b>573 962,37 F</b>	<b>87 500 euros</b>

La subvention serait de 412,63 euros pour l'année 2001 et 825,25 euros pour chaque année 2002 et 2003